



« ETE 2021 SUR UN AIR DE LIBERTE »

CHARTE du Festival « sur un air de liberté »

- Partenariats
 - o Avec le soutien de France BLEU PROVENCE, banderole présente sur le lieu du concert et logo sur tout élément de communication
 - o Avec le soutien de EN COMPAGNIE DU PIANO
 - o Le Festival est une occasion de découverte et de promotion des ressources locales : viticulture, oléiculture, hébergement, restauration etc
 - La Commune s'engage à associer ces professionnels par un ou plusieurs moyens suivants, ou à aider MONALISA à contacter ces acteurs de la vie locale :
 - Par leur participation à l'évènement : stand ou dégustation pendant l'évènement, promotions liées à l'évènement
 - Liens sur le site de l'évènement (site de la Ville)
 - Liens sur le site de MONALISA
- Patrimoine
 - o Les spectacles offerts sont l'occasion de mettre en valeur le patrimoine de la Commune : Monument Historique, lieu remarquable, action en faveur de la restauration ou de l'entretien du patrimoine ancien. La Ville s'engage à communiquer sur ces thèmes et à fournir à MONALISA les éléments adéquats pour la promotion de ce patrimoine sur son site et dans sa communication.
 - o
- Energies et déchets
 - o MONALISA privilégie les économies d'énergie par
 - Utilisation de systèmes LED pour l'éclairage
 - Encouragement du co-voiturage pour les artistes
 - Limitation au strict indispensable des vaisselles et emballages jetables
 - Mise à disposition de verres et de carafes d'eau, de gourdes réutilisables
 - o La Ville veille à la présence de poubelles de tri pour le staff comme pour le public.
 - o C'est aussi un moment privilégié pour communiquer sur la politique de la commune en matière de gestion de l'eau, de la forêt, de l'énergie ou des déchets à travers un panneau ou un coup de projecteur sur une action en cours.
- Sécurité
 - o Selon la réglementation sanitaire en vigueur le jour du concert, la Ville se donne les moyens de contrôler la jauge et le respect des gestes barrière. MONALISA peut confier à son prestataire habituel la gestion de cette réglementation, sur devis non inclus dans la gratuité du lot gagné.

- La sécurité des lieux à compter de l'arrivée de l'équipe technique jusqu'à son départ après démontage est assurée par la Ville, notamment par un nombre adapté de barrières de sécurité.
- Sauf convention entre les parties, l'ensemble du matériel est démonté et enlevé à l'issue de chaque spectacle.

- Accueil
 - La Commune s'engage à faciliter l'accès du public par un ou plusieurs des moyens suivants :
 - Gestion des accès, parking et signalétique de l'évènement
 - Accès aux personnes handicapées
 - Panneau informatif en plusieurs langues

- Communication
 - L'Office de Tourisme de la Commune est associé à la communication de l'évènement
 - La Ville organisatrice gère la communication de l'évènement en intégrant le logo de France BLEU PROVENCE